

• (1520)

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### L'EXCELLENCE DES VINS CANADIENS

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, hier, j'étais dans la grande circonscription de Niagara Falls où j'ai eu le plaisir de goûter à un délicieux champagne canadien. Imaginez ma surprise aujourd'hui, monsieur le Président, quand, en réponse à une question, le député de Yellowhead (M. Clark) a qualifié d'«eau de vaisselle canadienne» le vin provenant de la péninsule du Niagara.

Cela témoigne, à mon avis, de l'attitude du gouvernement. Je ne suis pas surprise que le ministre n'ait rien fait après avoir reçu les instances énergiques de la part du comité d'action des viticulteurs du Niagara pour que l'on commence au moins à consommer du vin canadien dans les ambassades du Canada. De toute évidence, ses goûts de luxe ne lui permettent pas d'apprécier le grand vin de la péninsule du Niagara.

Je vois que le ministre est de retour. J'aimerais entendre sa réponse. J'espère que les députés silencieux du parti conservateur qui représentent la région de la Niagara se joindront à moi pour convaincre le ministre de la qualité du champagne canadien.

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, comme vous le déciderez sans aucun doute, mais je voudrais profiter de l'occasion pour signaler que l'utilisation du vin canadien par le ministère des Affaires extérieures, tant au Canada qu'à l'étranger, a considérablement augmenté depuis l'élection du parti progressiste conservateur. On consomme beaucoup plus de vin canadien qu'à l'époque où le pays était malheureusement aux mains du gouvernement libéral qui, lui, préfère le vin français et a des goûts de luxe.

**M. le Président:** La présidence comprend très bien pourquoi une députée qui vient d'une région vinicole du pays cherche à défendre avec ferveur la bonne réputation des vins canadiens.

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a signalé dans sa réponse que son ministère reconnaît la bonne réputation des vins canadiens et que ces derniers sont utilisés en plus grande quantité qu'auparavant.

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) conviendront tous deux qu'il s'agit là d'une question qui intéresse sans doute tous les députés et d'un sujet de discussion passionnant mais nullement d'un rappel au Règlement.

**Mme Copps:** Monsieur le Président, je voudrais soulever brièvement un autre rappel au Règlement.

J'accepte la décision de Votre Honneur selon laquelle il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais vous devez comprendre que ce débat va fermenter pendant de nombreux mois à venir.

*Privilège—M. Rodriguez*

**M. le Président:** Je signale que la présidence en a déjà un avant-goût.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LA PRÉSUMÉE VIOLATION DU PARAGRAPHE 99(2) DU RÈGLEMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le Président:** J'ai une décision qui intéressera le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et d'autres députés.

[Français]

Je suis maintenant prêt à me prononcer sur la question soulevée le 26 mai par l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) au sujet de la réponse du gouvernement à un rapport de comité. Ce n'est pas la première plainte du genre et même si elle ne fait pas partie du domaine du privilège même, j'ai cru bon de permettre qu'on la vide. L'honorable député de Nickel Belt n'était pas le seul à se sentir lésé et les prises de position fermes à ce sujet n'étaient pas limitées à un seul parti, comme en témoigne l'intervention de l'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais).

[Traduction]

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une question de privilège, la question constitue un rappel valide au Règlement puisqu'elle fait intervenir l'interprétation du Règlement. Le paragraphe 99(2) du Règlement dit ceci:

Dans les 150 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale.

Le député de Nickel Belt prétendait que le gouvernement n'avait pas donné une réponse globale au rapport en question et son argument semblait basé sur l'interprétation du mot «globale» qu'il considérait comme le mot clé.

[Français]

J'ai fait allusion à la déclaration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) le 15 mai. Il a terminé son intervention en ces termes, et je cite:

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier chacun des membres du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour leur travail sur le régime d'assurance-chômage.

Le rapport du Comité nous a été d'une grande utilité dans notre examen, non seulement du régime actuel, mais aussi des autres réformes proposées. Les membres du Comité nous ont demandé d'examiner les recommandations comme un tout et c'est ce que nous avons fait.

Je dépose aujourd'hui une lettre au président du Comité permanent qui correspond à ma déclaration et qui tiendra lieu de réponse du gouvernement au rapport, conformément au Règlement de la Chambre.

Il semble que ces paragraphes et la lettre qu'il a déposée à la Chambre représentaient la réponse du gouvernement au rapport du Comité.